

En effet, une enquête a été ouverte sur le contrat d'assurance de la Sonara, l'unique raffinerie du Cameroun.

Le DG d'Activa devra répondre aux questions de la police et de la gendarmerie sur le contrat d'assurance liant sa compagnie à la Sonara, l'unique raffinerie du Cameroun. Certaines installations de cette entreprise ont été dévastées par un incendie le 31 mai 2019.

À ce sujet, la convocation adressée au DG d'Activa assurances précise que ce dernier devra être accompagné « de tout autres responsables en charge du suivi du contrat entre Activa Cameroun et la Sonara, munis de leurs pièces d'identité et de toute documentation liée à ce contrat. ».

Cette convocation survient quelques jours après la remise au Premier ministre de la copie du rapport d'enquête sur l'incendie de la Sonara. Ce rapport, selon des informations relayées par la presse locale, révèle qu'au moment de l'incendie, la Sonara n'avait pas encore payé sa prime d'assurances.